

NUMERO : 2025-201
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association « Blues Project » sise au 55 rue Louis Blanc 75010 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 20 septembre 2025,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025/2026 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois.es,

Décide :

Article 1 : de conclure un contrat avec l'association « Blues Project » sise au 55 rue Louis Blanc 75010 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 20 septembre 2025 pour un montant de 3 355,10€ TTC de prestation artistique auquel s'ajoute 144,90€ TTC de défraiement repas pour un montant total de 3 500€ TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 11 septembre 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD

